

Contrat d'apprentissage

Secteur : Restauration / Logistique / Graphisme



Cofinancé par
l'Union européenne
Réalisez vos projets de mobilité professionnelle avec le CARM,
grâce au soutien de l'Union Européenne.

OFFRE N°

49989

SECTEUR

RESTAURATION

TYPE DE CONTRAT

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

DURÉE CONTRAT

2 AN(S)

TEMPS DE TRAVAIL

TEMPS PLEIN

ENTREPRISE

CMA 22 - RECRUTEMENT DU 25/08/25 AU
30/08/25

LIEU

COTES D'AMOR - REGION BRETAGNE (ST MALO,
DINAN, RENNES, ST CAST)

POSTULEZ AVANT LE

07/08/2025

PRISE DE POSTE

15/09/2025

CONTACT

Fabrice BACHEVEN
fbacheven@carm.fr
06 92 64 73 27

STANDARD
☎ 02 62 15 00 00

CAP Serveur en salle - H/F

► DESCRIPTIF

Vous préparez un CAP de Service en Restauration. Vous participez à l'approvisionnement et au stockage des marchandises. Vous assurez la mise en place et la préparation spécifique de la salle, le service des plats et des boissons, dans le respect des normes d'hygiène et de sécurité. Vous assurez l'entretien des locaux et des équipements. Vous accueillez des clients. Vous vous adaptez au rythme de travail rapide. Vous possédez un geste sûr et élégant tant au bar qu'en salle ou en terrasse.

► PROFIL RECHERCHÉ

NIVEAU :

Collège ou lycée

DIPLOME REQUIS :

Aucun

EXPÉRIENCES :

Expérience professionnelle non exigée

COMPÉTENCES :

Créativité, adaptation, travail d'équipe, savoir être, rigueur, rapidité au travail, sens de l'hygiène exemplaire, sensibilité, bonne résistance physique, dynamisme, ponctualité, respect des règles.

FORMATION MIN ACCEPTÉ :

NIVEAU 3EME/SECONDE

FORMATION MAX ACCEPTÉ :

CAP/BEP - CAP APR Agent Polyvalent de Restauration serait apprécié - Durée de la formation 1 à 2 ans (en fonction du niveau)

LANGUE(S) :

Maîtrise des bases élémentaires et bonne compréhension de la langue française.

INFORMATIQUE :

Aucun

PERMIS :

► EXIGENCE(S)

Idéalement moins de 20 ans - Maximum 24 ans

► RÉMUNÉRATION

Salaire BRUT: 1808 € Mensuel

► AIDES DU CARM



Billet d'avion
aller +
transfert



Allocation
d'arrivée
de 400€



Aide à
l'hébergement
2 mois



Indemnité
forfaitaire
de 500€



Prime
d'installation
de 400€



Indemnité
complémentaire
selon la situation